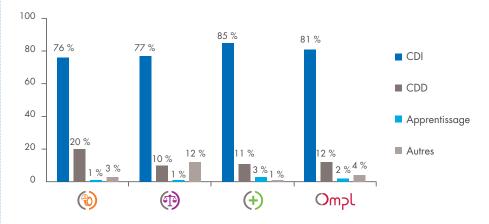
# Région Île-de-France CONTRATS DE TRAVAIL

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

### Répartition des salariés par type de contrat de travail et secteur professionnel





## FORTE PROPORTION DE CONTRATS PÉRENNES

Le taux moyen de CDI est très élevé (81 %) et celui des CDD faible mais il diffère en fonction du secteur:

- (1) le secteur cadre de vie affiche un taux de CDI plus faible que les deux autres et notamment le secteur santé. Il recourt beaucoup plus aux CDD et marginalement aux contrats d'apprentissage. En région Île-de-France, les contrats de travail sont plus précaires, le taux de CDI est inférieur d'au moins 7 points aux autres régions;
- (1) le secteur juridique enregistre également une proportion de CDI plus faible que le secteur santé mais utilise également peu le CDD. En revanche, le taux de contrats « autres » est particulièrement important, il s'agit, en règle générale, de stages impliquant une rémunération. Avec un taux de CDI inférieur d'au moins 9 points aux autres régions, l'île-de-France l'île de France se démarque;
- (1) le secteur santé se singularise par un taux de CDI très élevé, une mobilisation modérée du CDD. Mais, la signature de contrats d'apprentissage y est plus courante.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires







### CDI, LE CONTRAT DE RÉFÉRENCE

D'une manière globale, le CDI est le contrat de référence dans la plupart des branches.

- 11 branches affichent plus de 80 % de CDI, la branche des entreprises d'experts en automobile monte à 91 %.
- Les autres types de contrats sont utilisés plus spécifiquement par quelques branches:
- trois branches professionnelles se démarquent par un taux de CDD supérieur à la moyenne: les offices de commissaires-priseurs judiciaires et les sociétés de ventes volontaires, les cliniques vétérinaires et les entreprises d'architecture. Pour cette dernière; il concerne près du quart des salariés;
- trois branches privilégient les contrats d'apprentissage pour la qualification de leurs salariés. La pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires forment les préparateurs et les auxiliaires uniquement dans ce cadre;
- seule la branche des cabinets d'avocats utilise fortement les contrats « autres ». Ce sont en général des stages rémunérés.

## Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle

Secteur/Branche professionnelle	CDI	CDD	Apprentissage	Autre
	76 %	20 %	1 %	3 %
(A)	72 %	24 %	1 %	3 %
(a)	89 %	6 %	4 %	1 %
<u>(§)</u>	91 %	5 %	1 %	3 %
	84 %	6 %	5 %	4 %
	77 %	10 %	1 %	12%
(m)	88 %	10 %	0 %	2 %
<b>(i)</b>	76 %	10 %	1 %	14 %
<b>(</b> E)	81 %	15 %	0 %	3 %
<b>(3)</b>	87 %	8 %	0 %	5 %
(+)	85 %	11 %	3 %	1 %
	86 %	13 %	0 %	1 %
( <u>A</u> )	87 %	10 %	1 %	2 %
	88 %	11 %	0 %	1 %
(3)	83 %	10 %	6 %	1 %
<b>(*)</b>	80 %	14 %	5 %	1 %
Ompl	81 %	12 %	2 %	4 %

Autre = stagiaires, contrats aidés, ...

